

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2015

DÉONTOLOGIE, DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES - (N° 1278)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL118

présenté par
Mme Descamps-Crosnier, rapporteure

ARTICLE 10

À l'alinéa 8, substituer au mot :

« agissements »,

le mot :

« faits ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.